

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Convocation : 18/09/2020

Affichage compte rendu : 01/10/2020

Conseillers en exercice : 33

PRÉSIDENT : M. BOUDJELLABA

SECRÉTAIRE : D. ALLALI

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Monsieur BOUDJELLABA, maire, Mesdames FRETY, ALLALI, LAOUADI, BATUT adjointes, Messieurs RAHMOUNI, MATHEY, MEZIK, MERMOURI, adjoints, Mesdames FORNENGO, SYLVESTRE, PAILLOT, KESSAR-VALLIENNE, RUTON, CATON, CLAUSTRE, CHARNAY, BRACCO, BERLANDE, BECCARIA conseillères municipales, Messieurs BRAHMI, GOUBERTIER, VITORIO, KHEDDACHE, ALLIGANT, D'ANGELO, NOTO, BERENGUEL, RIVA, MELLIES, DECOURSELLE, COUCHOT, ROCHE conseillers municipaux.

**Monsieur le maire demande à l'administration de procéder l'appel.**

**Présents : 33 Procuration : 0**

**Monsieur BOUDJELLABA propose Madame ALLALI comme secrétaire de séance. Le conseil municipal la nomme à l'unanimité.**

Monsieur Boudjellaba fait adopter à l'unanimité les procès-verbaux des conseils municipaux du 8 juin 2020, du 3 et 10 juillet 2020. Madame Beccaria demande à ce que son intervention puisse être modifiée concernant le procès-verbal du 10 juillet 2020.

**N° 1**

### **PROPOSITION DE CENSEURS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SAGIM**

Après un appel à candidatures, il est proposé de désigner les membres suivants qui seront proposés en qualité de censeurs :

- Madame Christiane Charnay
- Monsieur Laurent Decourselle
- Monsieur Fabrice Riva

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- DIT que Madame Christiane Charnay, Monsieur Laurent Decourselle et Monsieur Fabrice Riva, conseillers municipaux, seront proposés en qualité de censeurs au sein du conseil d'administration de la SAGIM.

**Le maire en tant que personne intéressée quitte la salle. Monsieur Boudjellaba propose de désigner Madame Fréty comme présidente de séance. Le conseil municipal la nomme à l'unanimité.**

## **Sortie de Monsieur Boudjellaba**

**Présents : 32**

**Procuration : 0**

**Absent : 1**

**N° 2**

### **OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE AU MAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- ACCORDE la protection fonctionnelle à Monsieur Mohamed Boudjellaba, maire de Givors, pour les poursuites pénales à engager suite à la réception des courriers d'insultes et de menaces de mort ou d'atteinte aux biens dangereuse pour les personnes à l'encontre d'un élu public et diffamation non publique en raison de l'origine, l'ethnie, la nation, la race ou la religion ;
- AUTORISE la prise en charge pas la commune, sur présentation des factures acquittées, des frais d'avocat déjà engagés et ceux à venir dans le dossier pour mener les actions nécessaires à la défense de Monsieur Mohamed Boudjellaba.

## **Retour de Monsieur Boudjellaba**

**Présents : 33**

**Procuration : 0**

**Absent : 0**

**N° 3**

### **MANDAT SPECIAL POUR UN DEPLACEMENT A PARIS DANS LE CADRE DU CONGRES DES MAIRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 29 VOIX POUR ET 4 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (M. BERLANDE, F. RIVA, D. ROCHE, A. MELLIES) :**

- DECIDE l'octroi d'un mandat spécial à monsieur le Maire et à Mme Laurence Fréty, 1ère adjointe au maire, pour un déplacement à Paris dans le cadre du Congrès des Maires ;
- DECIDE de prendre en charge les frais de mission, ainsi que les frais d'inscription, pour se rendre au congrès, dans les conditions fixées par la présente délibération, sur présentation de justificatifs.

**N° 4**

### **DROIT A LA FORMATION DES ELUS 2021**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- APPROUVE les orientations données à la formation des élus de la collectivité, telles que présentées ci-dessus, ainsi que ses modalités d'exercice ;
- DIT que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65.

**N° 5**

### **DESIGNATION DES COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Il est proposé de retenir la liste des 2 contribuables suivants :

Madame Nadia DIFALLAH et Monsieur Jérôme CHABRIER

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- ADOPTE la liste des contribuables proposée.

Sortie de monsieur Riva afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

**Présents : 32**

**Procuration : 0**

**Absent : 1**

**N° 6**

<b>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CENTRES SOCIAUX DE GIVORS</b>
---

Après un appel à candidatures, les candidats sont les suivants :

<b>Candidat représentant n°1</b>	<b>Candidat représentant n°2</b>
Monsieur Foued Rahmouni	Monsieur Cyril Mathey

Il a été décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

**Représentant n°1 :**

Voix recueillies par le candidat :

Monsieur Foued Rahmouni : 24 voix pour, 9 ne prennent pas part au vote

**Représentant n°2 :**

Voix recueillies par le candidat :

Monsieur Cyril Mathey : 24 voix pour, 9 ne prennent pas part au vote

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR PROCEDE A L'UNANIMITE AU VOTE A MAIN LEVEE :**

- DESIGNNE Monsieur Foued Rahmouni, et Monsieur Cyril Mathey pour représenter la commune de Givors au sein du conseil d'administration des centres sociaux de Givors.

Retour de Monsieur Riva

**Présents : 33**

**Procuration : 0**

**Absent : 0**

**N° 7**

<b>DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL DES ECOLES, COLLEGES ET LYCEES</b>
--

**CONSEILS D'ECOLES**

Après un appel à candidatures, les candidats sont les suivants :

<b>Écoles maternelles</b>	<b>Candidatures</b>
Edouard HERRIOT	Martine SYLVESTRE
Presqu'île	Chrystelle CATON
Simone VEIL	Tarik KHEDDACHE
Paul LANGEVIN	Abdelkader BRAHMI
Henri WALLON	Benjamin ALLIGANT
Joliot CURIE	Delphine PAILLOT
Romain ROLLAND	Dalila ALLALI
Louise MICHEL	Vanessa KESSAR-VALLIENNE
Jacques DUCLOS	Audrey CLAUSTRE
Elsa TRIOLET	Nabiha LAOUADI

<b>Écoles élémentaires</b>	<b>Candidatures</b>
Jean JAURES	Sabine RUTON
LIAUTHAUD	Cyril MATHEY
Joliot CURIE	Delphine PAILLOT
Paul LANGEVIN	Abdelkader BRAHMI
Romain ROLLAND	Dalila ALLALI
Louise MICHEL	Vanessa KESSAR-VALLIENNE
Jacques DUCLOS	Audrey CLAUSTRE
Gabriel PERI	Nabiha LAOUADI

#### **CONSEILS D'ADMINISTRATION (SECOND DEGRE)**

Après un appel à candidatures, les candidats sont les suivants :

<b>Collèges</b>	<b>Candidatures</b>
Paul VALLON	Cyril MATHEY / Azdine MERMOURI
Lucie AUBRAC	Laurence FRETU/ Azdine MERMOURI

Lycée	Candidatures
Lycée professionnel Daniel CASANOVA	Audrey CLAUSTRE / Azdine MERMOURI
Lycée polyvalent ARAGON-PICASSO	Foued RAHMOUNI / Azdine MERMOURI

Il a été décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée, madame Berlande, monsieur Mellies, monsieur Riva et monsieur Roche ne prenant pas part au vote

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR PROCEDE AU VOTE A MAIN LEVEE AVEC 25 VOIX POUR ET 8 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (C. CHARNAY, C. BRACCO, F. NOTO, S. BERENGUEL, M. BERLANDE, F. RIVA, D. ROCHE, A. MELLIES) :**

- DESIGNER les représentants suivants :

Structures	Représentants
Ecole maternelle Edouard HERRIOT	Le maire ou son représentant + Martine Sylvestre
Ecole maternelle Presqu'île	Le maire ou son représentant + Chrystelle Caton
Ecole maternelle Simone VEIL	Le maire ou son représentant + Tarik Kheddache
Ecole maternelle Paul LANGEVIN	Le maire ou son représentant + Abdelkader Brahmi
Ecole maternelle Henri WALLON	Le maire ou son représentant + Benjamin Alligant
Ecole maternelle Joliot CURIE	Le maire ou son représentant + Delphine Paillot
Ecole maternelle Romain ROLLAND	Le maire ou son représentant + Dalila Allali
Ecole maternelle Louise MICHEL	Le maire ou son représentant + Vanessa Kessar-Vallienne
Ecole maternelle Jacques DUCLOS	Le maire ou son représentant + Audrey Claustre
Ecole maternelle Elsa TRIOLET	Le maire ou son représentant + Nabih Laouadi
Ecole élémentaire Jean JAURES	Le maire ou son représentant + Sabine Ruton
Ecole élémentaire LIAUTHAUD	Le maire ou son représentant + Cyril Mathey
Ecole élémentaire Joliot CURIE	Le maire ou son représentant + Delphine Paillot

Ecole élémentaire Paul LANGEVIN	Le maire ou son représentant + Abdelkader Brahmi
Ecole élémentaire Romain ROLLAND	Le maire ou son représentant + Dalila Allali
Ecole élémentaire Louise MICHEL	Le maire ou son représentant + Vanessa Kessar-Vallienne
Ecole élémentaire Jacques DUCLOS	Le maire ou son représentant + Audrey Claustre
Ecole élémentaire Gabriel PERI	Le maire ou son représentant + Nabiha Laouadi
Collège Paul VALLON	Cyril Mathey et Azdine Mermouri
Collège Lucie AUBRAC	Laurence Fréty et Azdine Mermouri
Lycée professionnel Daniel CASANOVA	Audrey Claustre et Azdine Mermouri
Lycée polyvalent ARAGON-PICASSO	Foued Rahmouni et Azdine Mermouri

## N° 8

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION INTERCOMMUNALE POUR LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'INSERTION DANS LA VIE ACTIVE DES  
JEUNES (MIFIVA)**

Après un appel à candidatures, les candidats sont les suivants :

<b>Candidat au siège de titulaire n°1</b>	<b>Candidat au siège de suppléant n°1</b>
Foued Rahmouni	Françoise Batut
<b>Candidat au siège de titulaire n°2</b>	<b>Candidat au siège de suppléant n°2</b>
Alipio Vitorio	Cyril Mathey
<b>Candidat au siège de titulaire n°3</b>	<b>Candidat au siège de suppléant n°3</b>
Tarik Kheddache	Michel Goubertier
<b>Candidat au siège de titulaire n°4</b>	<b>Candidat au siège de suppléant n°4</b>
Chrystelle Caton	Audrey Claustre
<b>Candidat au siège de titulaire n°5</b>	<b>Candidat au siège de suppléant n°5</b>
Sabine Ruton	Abdelkader Brahmi

Il a été décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

### **Titulaire n°1 :**

Voix obtenues par le candidat :

Monsieur Foued Rahmouni : 24 voix pour et 9 ne prennent pas part au vote

### **Titulaire n°2 :**

Voix obtenues par le candidat :

Monsieur Alipio Vitorio : 24 voix pour et 9 ne prennent pas part au vote

**Titulaire n°3 :**

Voix obtenues par le candidat :

Monsieur Tarik Kheddache : 24 voix pour et 9 ne prennent pas part au vote

**Titulaire n°4 :**

Voix obtenues par la candidate :

Madame Chrystelle Caton : 24 voix pour et 9 ne prennent pas part au vote

**Titulaire n°5 :**

Voix obtenues par la candidate :

Madame Sabine Ruton : 24 voix pour et 9 ne prennent pas part au vote

**Suppléant n°1 :**

Voix obtenues par la candidate :

Madame Françoise Batut : 24 voix pour et 9 ne prennent pas part au vote

**Suppléant n°2 :**

Voix obtenues par le candidat :

Monsieur Cyril Mathey : 24 voix pour et 9 ne prennent pas part au vote

**Suppléant n°3 :**

Voix obtenues par le candidat :

Monsieur Michel Goubertier : 24 voix pour et 9 ne prennent pas part au vote

**Suppléant n°4 :**

Voix obtenues par la candidate :

Madame Audrey Claustre : 24 voix pour et 9 ne prennent pas part au vote

**Suppléant n°5 :**

Voix obtenues par le candidat :

Monsieur Abdelkader Brahmi : 24 voix pour et 9 ne prennent pas part au vote

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR PROCEDE A L'UNANIMITE AU VOTE A MAIN LEVEE :**

- DESIGNÉ Monsieur Foued Rahmouni, Monsieur Alipio Vitorio, Monsieur Tarik Kheddache, Madame Chrystelle Caton et Madame Sabine Ruton (Titulaires) et Madame Françoise Batut, Monsieur Cyril Mathey, Monsieur Michel Goubertier, Madame Audrey Claustre et Monsieur Abdelkader Brahmi (Suppléants) pour représenter la commune de Givors au sein du conseil d'administration de la Mission Intercommunale pour la Formation professionnelle et l'Insertion dans la Vie Active des jeunes (MIFIVA).

**N° 9****DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES**

Après un appel à candidatures, les candidats sont les suivants :

<b>Candidats au siège de titulaire</b>	<b>Candidat au siège de suppléant</b>
Foued Rahmouni Damien Roche	Loïc Mezik

Il a été décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

**Pour le siège de délégué titulaire :**

Voix recueillies par les candidats :

Monsieur Foued Rahmouni : 24 voix pour, 4 voix contre et 5 ne prennent pas part au vote

Monsieur Damien Roche : 4 voix pour et 29 voix contre

**Pour le siège de délégué suppléant :**

Voix recueillies par le candidat :

Monsieur Loïc Mezik : 24 voix pour et 9 ne prennent pas part au vote

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR PROCEDE A L'UNANIMITE AU VOTE A MAIN LEVEE :**

- DESIGNNE Monsieur Foued Rahmouni, titulaire et Monsieur Loïc Mezik, suppléant pour le représenter au sein de la commission d'attribution du Fonds d'Aide aux Jeunes.

**N° 10****DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A L'INSTITUT EDUCATIF THERAPEUTIQUE ET PEDAGOGIQUE DE LA CRISTALLERIE (ITEP)**

Après un appel à candidatures, la candidate au siège de représentant est la suivante :

- Madame Sabine Ruton

Il a été décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Voix recueillies par la candidate :

Madame Sabine Ruton : 24 voix pour et 9 ne prennent pas part au vote

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR PROCEDE A L'UNANIMITE AU VOTE A MAIN LEVEE :**

- DESIGNNE Madame Sabine Ruton pour représenter la commune de Givors au sein de l'Institut Éducatif, Thérapeutique Et Pédagogique (ITEP) de la Cristallerie.

**N° 11****DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU FICHER COMMUN DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE DU RHONE**

Après un appel à candidatures, les candidats sont les suivants :

Candidate au siège de titulaire	Candidat au siège de suppléant
Nabiha Laouadi	Foued Rahmouni

Il a été décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

**Titulaire :**

Voix recueillies par la candidate :

Madame Nabiha Laouadi : 25 voix pour et 8 ne prennent pas part au vote

**Suppléant :**

Voix recueillies par le candidat :

Monsieur Foued Rahmouni : 25 voix pour et 8 ne prennent pas part au vote

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR PROCEDE A L'UNANIMITE AU VOTE A MAIN LEVEE :**

- DESIGNNE Madame Nabiha Laouadi (Titulaire) et Monsieur Foued Rahmouni (Suppléant) pour le représenter au sein de l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône.

**N° 12**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON METROPOLITAINE D'INSERTION POUR L'EMPLOI**

Après un appel à candidatures, les candidats sont les suivants :

Candidat au siège de titulaire	Candidat au siège de suppléant
Foued Rahmouni	Cyril Mathey

Il a été décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

**Titulaire :**

Voix recueillies par le candidat :

Monsieur Foued Rahmouni : 25 voix pour et 8 ne prennent pas part au vote

**Suppléant :**

Voix recueillies par le candidat :

Monsieur Cyril Mathey : 25 voix pour et 8 ne prennent pas part au vote

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR PROCEDE A L'UNANIMITE AU VOTE A MAIN LEVEE :**

- DESIGNNE Monsieur Foued Rahmouni (Titulaire) et Monsieur Cyril Mathey (Suppléant) pour représenter la commune de Givors au sein du conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public de la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi.

<b>DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE</b>
---

Après un appel à candidatures, les candidats sont les suivants :

<b>Candidat au poste de correspondant défense</b>	<b>Candidats au siège de suppléant</b>
Grégory D'Angelo	Damien Roche Laurent Decourselle Fabrice Noto

**Suspension de séance de 5 minutes**

Il a été décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée concernant le poste de correspondant défense.

Voix recueillies par le candidat :

Monsieur Grégory D'Angelo : 29 voix pour et 4 ne prennent pas part au vote

Concernant l'ouverture du poste à un candidat suppléant en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire, en conformité avec les dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal procède à la désignation au scrutin secret.

A l'issue du scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

**Suppléant :**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- Nombre de bulletins blancs : 5
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 28
- Voix recueillies par les candidats :

Monsieur Damien Roche : 6 voix pour

Monsieur Laurent Decourselle : 18 voix pour

Monsieur Fabrice Noto : 4 voix pour

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR PROCEDURE AU VOTE A MAIN LEVEE CONCERNANT LE POSTE DE TITULAIRE ET AU VOTE A BULLETIN SECRET CONCERNANT LE POSTE DE SUPPLEANT:**

- DÉSIGNE comme correspondant défense Monsieur Grégory D'Angelo Titulaire et Monsieur Laurent Decourselle Suppléant.

<b>ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)</b>
---

Les listes suivantes ont été déposées pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres :

- Liste Construisons ensemble présentée par : Monsieur Mohamed Boudjellaba

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Audrey Claustre	Dalila Allali
Nabiha Laouadi	Vanessa Kessar-Vallienne
Laurence Fréty	Abdelkader Brahmi
Alipio Vitorio	Michel Goubertier
Cyril Mathey	Solange Fornengo

- Liste Givors en grand présentée par : Madame Christiane Charnay

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Sébastien Berenguel	Cécile Bracco
Fabrice Noto	Christiane Charnay

- Liste Givors fière présentée par : Monsieur Antoine Mellies

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Fabrice Riva	Marie Berlande
Antoine Mellies	Damien Roche

- Liste Un avenir pour Givors présentée par : Monsieur Laurent Decourselle

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléante</b>
Laurent Decourselle	Valérie Beccaria

Il a été décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

- Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 6.6

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste Construisons ensemble	22	3	0.33	3
Liste Givors en grand	4	0	0.60	1
Liste Givors fière	4	0	0.60	1
Liste Un avenir pour Givors	3	0	0.45	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR PROCEDE A L'UNANIMITE AU VOTE A MAIN LEVEE :**

- DECLARE les membres de la commissions d'appel d'offre suivants :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Audrey Claustre	Dalila Allali
Nabiha Laouadi	Vanessa Kessar-Vallienne
Laurence Fréty	Abdelkader Brahmi
Sébastien Berenguel	Cécile Bracco
Fabrice Riva	Marie Berlande

## N° 15

### ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

Les listes suivantes ont été déposées pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public :

- Liste Construisons ensemble présentée par : Monsieur Mohamed Boudjellaba

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Audrey Claustre	Dalila Allali
Nabiha Laouadi	Vanessa Kessar-Vallienne
Laurence Fréty	Abdelkader Brahmi
Alipio Vitorio	Michel Goubertier
Cyril Mathey	Solange Fornengo

- Liste Givors en grand présentée par : Madame Christiane Charnay

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Fabrice Noto	Cécile Bracco
Sébastien Berenguel	Christiane Charnay

- Liste Givors fière présentée par : Monsieur Antoine Mellies

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Antoine Mellies	Fabrice Riva
Marie Berlande	Damien Roche

- Liste Un avenir pour Givors présentée par : Monsieur Laurent Decourselle

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléante</b>
Laurent Decourselle	Valérie Beccaria

Il a été décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

- Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 6.6

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste Construisons ensemble	22	3	0.33	3
Liste Givors en grand	4	0	0.60	1
Liste Givors fière	4	0	0.60	1
Liste Un avenir pour Givors	3	0	0.45	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR PROCÉDE A L'UNANIMITE AU VOTE A MAIN LEVEE :**

- DECLARE les membres de la commission de délégation de service public suivants :

Titulaires	Suppléants
Audrey Claustre	Dalila Allali
Nabiha Laouadi	Vanessa Kessar-Vallienne
Laurence Fréty	Abdelkader Brahmi
Fabrice Noto	Cécile Bracco
Antoine Mellies	Fabrice Riva

**N° 16**

**RETRAIT DE PRINCIPE DE LA COMMUNE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES (SITIV)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE AVEC 29 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE (C. CHARNAY, C. BRACCO, F. NOTO, S. BERENGUEL) :**

- DECIDE de mettre en œuvre la procédure de retrait de la commune de Givors du Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes (SITIV), conformément à l'article L. 5211-19 du Code général des collectivités territoriales ;
- DIT que la présente délibération sera notifiée au Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes (SITIV).

**N° 17**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2020**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- ADOPTE la proposition des opérations listées ci-dessus, au titre de la Dotation Politique de la Ville à allouer à Givors pour l'année 2020 ;
- ADOPTE les modalités de financement de ces opérations ;
- AUTORISE monsieur le Maire à solliciter la subvention à percevoir et à signer tout document nécessaire à son versement.

Sortie de monsieur Riva afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

**Présents : 32**

**Procuration : 0**

**Absent : 1**

**N° 18**

**CONVENTION PUR (PROJET URBAIN REGIONAL) AVEC LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES ET LA METROPOLE DE LYON POUR LES PROJETS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DU CENTRE-VILLE ET DES VERNES**

Monsieur Antoine Mellies demande un vote séparé par projets. Monsieur le maire fait voter la proposition d'amendement :

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 3 VOIX POUR ET 29 VOIX CONTRE :**

- REFUSE le vote séparé du projet de convention PUR.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 29 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (M. BERLANDE, D. ROCHE, A. MELLIES) :**

- APPROUVE la convention tripartite avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon ;
- AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon et tous les actes y afférents.

**Retour de Monsieur Riva**

**Présents : 33**

**Procuration : 0**

**Absent : 0**

**N° 19**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 23 VOIX POUR, 7 VOIX CONTRE (C. CHARNAY, C. BRACCO, F. NOTO, S. BERENGUEL, L. DECOURSELLE, V. BECCARIA, A. COUCHOT) ET 3 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (F. RIVA, D. ROCHE, A. MELLIES), :**

- APPROUVE les modifications du tableau des effectifs présentés ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

**N° 20**

**EMPLOIS TEMPORAIRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- APPROUVE la création des emplois ci-dessus nécessaires au recrutement d'agents contractuels dans le cadre de l'accroissement temporaire d'activité pour l'année scolaire 2020-2021 ;
- INSCRIT au budget de l'année 2020 les crédits autorisant la création de ces postes au chapitre budgétaire 012 « charges de personnel ».

**N° 21**

### **ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE RISQUES STATUTAIRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- APPROUVE les taux de prestations négociés par le CDG 69 dans le cadre du contrat d'assurance groupe ;
- DECIDE d'adhérer au contrat cadre d'assurance groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2024, pour garantir la commune de Givors contre les risques financiers des agents affiliés au régime CNRACL dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- AUTORISE l'autorité territoriale à signer le certificat d'adhésion avec le CDG 69 et CNP Assurances, de même que tout autre document nécessaire à cette adhésion et tout avenant éventuel ;
- APPROUVE le montant des frais relatifs à la gestion des dossiers sinistres par le CDG 69 et autorise l'autorité territoriale à signer la convention correspondante dont le modèle figure en annexe de la présente délibération ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

**N° 22**

### **CHARTRE ETHIQUE DES AGENTS MUNICIPAUX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE AVEC 22 VOIX POUR ET 11 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (C. CHARNAY, C. BRACCO, F. NOTO, S. BERENGUEL, M. BERLANDE, F. RIVA, D. ROCHE, A. MELLIES, L. DECOURSELLE, V. BECCARIA, A. COUCHOT) :**

- APPROUVE la charte d'éthique des agents municipaux telle que présentée et annexée à la présente délibération.

### **COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

L'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Maire, peut, par délégation du conseil municipal, être chargé pour la durée de son mandat, de certains actes de gestion courante.

En application de la délibération n°1 du 10 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire certaines délégations, il est rendu compte au conseil municipal, par la présente, des actes accomplis en vertu de cette délégation.

Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire, dans les conditions fixées à l'article L2122-18 du CGCT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prise.

**Levée de séance à 22h48**